



FACE À LA COLÈRE DES TERRITOIRES, MACRON LIVRE EN PÂTURE LES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX !

Le Président n'a pas hésité, alors qu'il est largement contesté sur sa politique d'austérité, à faire preuve de démagogie en tapant sur un de ses boucs émissaires habituels : le fonctionnaire territorial. Alors que les citoyens dénoncent la vie chère et la disparition de leurs services publics de proximité, Macron fait de la surenchère dans la réduction des dépenses publiques.

Dans son allocution devant des Maires réunis à l'Élysée, Macron a voulu donner des gages aux élus avec des préconisations issues de CAP 2022 qui préfigurent le projet de loi Fonction publique 2019. À qui, à part à quelques baronnies, Macron veut-il faire croire que le démantèlement de la Fonction publique territoriale constituerait un levier de développement des collectivités !?

La CGT fait confiance au bon sens des employeurs qui ont développé des politiques volontaristes avec les

équipes de professionnels territoriaux pour répondre aux besoins des populations.

Le Statut général des fonctionnaires est fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, il est avant tout une garantie pour les citoyens et les usagers des services publics. La CGT réaffirme que l'unicité de la Fonction publique est à renforcer non à combattre.

Il s'agit de permettre aux fonctionnaires territoriaux de rendre un service public de manière neutre et impartiale en les mettant à l'abri des pressions politiques, patronales, économiques, financières... y compris en leur permettant de refuser un ordre contraire à la loi. Si pour Monsieur Macron cela constitue un « étai », nous sommes très inquiets pour la démocratie.

Les moyens financiers, notamment pour les rémunérations des agents, doivent être compris dans les dotations de l'État (DGF). Le gel du point d'indice depuis 2010 a déjà permis 7 milliards d'économies sur le dos de la Fonction publique, les carrières sont aussi rallongées avec les mesures PPCR. À qualification égale, le salaire des agents est en grave décrochage par rapport au privé. Rappelons que l'évasion fiscale c'est 60 à 100 milliards par an, la suppression de l'ISF 3,5 milliards, les agents des collectivités sont bien loin des choyés premiers de cordée !

Rappelons aussi que les accords sur le temps de travail sont essentiellement des compensations à l'impossibilité financière des collectivités de rémunérer correctement et permettre l'attractivité de leurs postes. Le service public territorial, avec ses importantes amplitudes d'ouverture, implique que 75 % des agents dépassent parfois, souvent ou tous les jours, leurs horaires de travail ; 42 % travaillent le samedi et 30 % le dimanche ! Plutôt que de respecter les instances paritaires représentatives existantes des agents et des employeurs (CSFPT, CNFPT), le Président favorise la création d'un syndicat patronal de la Territoriale, en contradiction avec son mépris affiché pour les « corps intermédiaires ».

**AU SERVICE DU PUBLIC,
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

**la cgt FIER-E-S
D'ÊTRE FONCTIONNAIRES!**

Je travaille 24 heures semaine payées 17 et on dit que je suis salarié!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Je pourrais l'avoir pour 1254 €/mois et on dit que je suis chéri
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Je sors par tous les temps et en toute saison et on dit que je suis éboue
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Je sors par tous les temps et en toute saison et on dit que je suis éboue!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Je suis 1200 heures et on dit que je suis stagiaire en vacances!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Mon entreprise de vie est réduite de 17 ans et on dit que je suis privilégié!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Je travaille jour et nuit et on dit que je me tourne les pouces!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

Je renseigne des dizaines de personnes pour 17 ans et on dit que je suis payé à moi rien faire!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

SI VOUS NE PAYEZ PLUS DE FONCTIONNAIRES, VOUS PAIEREZ DES ACTIONNAIRES

LES FONCTIONNAIRES, ARTISANS DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

FONCTIONNAIRES, NOTRE SEUL INTÉRÊT, C'EST LE VÔTRE, PAS CELUI D'UN ACTIONNAIRE

JOUR ET NUIT, LES FONCTIONNAIRES DANS VOTRE VIE

SUPPRIMER DES FONCTIONNAIRES, C'EST SUPPRIMER LE SERVICE PUBLIC

LES SERVICES PUBLICS OU LE RETOUR À LA CHARITÉ, J'AI FAIT MON CHOIX

www.cgtservicespublics.fr
facebook.com/cgtservicespublics

Bonne occasion pour délester l'État de ses responsabilités, nous appelons les élus à ne pas tomber dans ce piège. Embaucher davantage sur la base de contrats pour « plus de souplesse » : Ces mesures s'inscrivent bien dans la ligne directrice d'Emmanuel Macron qui est de remettre en cause tous les droits collectifs, statuts, normes, au profit de l'individualisation et des rapports de gré à gré, facteur aggravant l'exploitation du travail salarié. Aujourd'hui, 27 % des emplois de la FPT dérogent déjà à la norme, généraliser le recours au contrat, qui plus est de droit privé, aggraverait le clientélisme et dérogerait gravement à l'intérêt général.

Mal payés, soumis à des horaires atypiques, les agents territoriaux n'ont pas à subir la stigmatisation présidentielle. La réponse aux besoins criants des territoires et des collectivités doit passer par des choix politiques sérieux, détachés des dogmes du libéralisme.

**LE SERVICE PUBLIC,
C'EST LA RICHESSE
DE CEUX QUI N'ONT RIEN.**
LA CGT, À L'OCCASION
DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 6 DÉCEMBRE,
PORTE CETTE ALTERNATIVE.



EN CHOISSANT LA LISTE CGT, NOUS NOUS DONNONS DAVANTAGE DE FORCE POUR REVENDIQUER ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS :

- **L'augmentation des traitements/salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- **La création d'emplois statutaires**
- **La retraite à 60 ans** pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- **L'abrogation du jour de carence**
- **L'abrogation du RIFSEEP** et l'intégration des primes dans le salaire indiciaire
- **Un nouveau plan de titularisation** des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- **L'obligation du respect du critère «à valeur de travail égale, salaire égal »**
- **Un véritable déroulement de carrière** avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- **L'instauration du temps de travail à 32h**
- **L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle** avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- **La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire** (santé et prévoyance)
- **Le développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)** et de l'action sociale (restauration et transports)
- **La mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes

Élections professionnelles Fonction publique territoriale

JE VOTE CGT
6 DÉCEMBRE
2018

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES



J'adhère!

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :@

Collectivité employeur :



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode!

